

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUEBINE, **Adjoint au Maire**, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.**

Avait donné pouvoir : Pascale PARRINELLO à Maryline LEVEQUE
Frédéric BORIES à Jean-Claude PERRAULT
Jean-Claude ANGLO à Suzanne BRIOT
Cécile SABATIER à Nathalie GUESDON

Absents : Francine GAUDRY, Olivier BARNAY, Guillaume CEINTRE

Secrétaire de séance : Edith HENRY

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- Décision N°48/03/2017 – Acceptation du contrat d'entretien d'espaces verts avec l'E.S.A.T. de Rosebrie ;
- Décision N°49/03/2017 – Convention de bénévoles stagiaire BAFA au sein du service Enfance Jeunesse ;
- Décision N°50/03/2017 – Contrat de maintenance intervention sur site relatif au terminal carte bleue avec la Société P POINT UNIVERS MONETIQUE ;
- Décision N°51/03/2017 – Convention d'honoraire et de mission – Bertin & Bertin Avocats Associés ;
- Décision N°53/03/2017 – Convention Spectacle « L'Ecole des Petits Robert » ;
- Décision N°54/03/2017 – Convention Spectacle « La Corde et On » ;
- Décision N°55/04/2017 – Avenant N°1 relatif aux prestations d'installations, entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public ;
- Décision N°56/04/2017 – Marché relatif aux prestations d'entretien des espaces verts, du patrimoine arboré de la ville de Mandres-les-Roses ;
- Décision N°57/05/2017 – Acceptation du contrat d'entretien et de vérification du portail électrique de la mairie ;
- Décision N°58/05/2017 – Marché relatif aux prestations des espaces verts, du patrimoine arboré de la ville de Mandres-les-Roses, avec la Société PARISOT-CASTAGNET SARL ;

- Décision N°59/05/2017 – Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la passation d'un marché de rénovation et de maintenance de l'éclairage public ;
- Décision N°60/05/2017 – Convention pour une période de formation en milieu professionnel ;
- Décision N°61/06/2017 – Convention de fonctionnement « Opération de fonctionnement « Opération Creps-Eté ».

I – ADMINISTRATION GENERALE

3. DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS ET ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX

Vote au scrutin secret

Sont élus délégués titulaires :

"Liste d'entente communale conduite par Jean-Claude PERRAULT "

- Jean-Claude PERRAULT
- Suzanne BRIOT
- Yves THOREAU
- Maryline LEVEQUE
- Alain TRAONOUJEUZ
- Pierrette RAUT
- Jean-François GRAMPEIX
- Edith HENRY
- Pierre HOUDEBINE
- Carine PICOULY
- Philippe FISCHER
- Micheline PETIT
- Jean-Claude ANGLO
- Carole GUILLEMINOT
- Stéphane DEYSINE

Sont élus délégués suppléants :

"Liste d'entente communale conduite par Jean-Claude PERRAULT "

- Caroline CHAVEROU
- Cédric CETLIN
- Régine LANGLOIS
- Eric FERNANDEZ
- Cécile SABATIER

II – ASSOCIATIONS

4. SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement aux associations ci-après désignées :

- Football Club Périgny/Mandres : 3000 € ;
- VCRM : un ajout de 300 € à la subvention déjà votée lors du conseil du 27 mars 2017 ;
- FCPE Lycée Guillaume Budé : 120€.

Unanimité

5. SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE A DES ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations ci-après désignées :

- Football Club Périgny/Mandres : 1 500 € pour l'organisation de tournois en 2017 ;
- TAJSF : 500 € pour le financement de stages de cinéma en 2017.

Unanimité

III – ENFANCE

6. TARIFICATION COMMUNALE – RESTAURATION SCOLAIRE ET RESTAURATION 11/17 ANS

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de restauration scolaire de 1,64 %, soit :

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2017/2018 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	1,92 €	1,21 €	1,95 €	1,23 €
B	De 363,16€ à 556,84€	2,41 €	1,52 €	2,45 €	1,54 €
C	De 556,85€ à 740€	2,99 €	1,90 €	3,04 €	1,93 €
D	De 740,01€ à 929,48€	3,54 €	2,21 €	3,59 €	2,25 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	3,87 €	2,42 €	3,93 €	2,46 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	4,10 €	2,58 €	4,17 €	2,62 €
G	De 1294,75€ à plus	4,35 €	2,75 €	4,42 €	2,79 €
Hors commune		4,86 €	3,05 €	4,94 €	3,10 €

Pour les enfants du personnel communal et les emplois aidés le tarif de la tranche B est appliqué.

Pour les enfants et les personnes domiciliés hors commune, le tarif maximum est appliqué.

Pour le personnel communal et les personnes en stage au sein des services municipaux, la tranche C est appliquée.

Pour les enseignants de la commune le tarif G est appliqué.

Unanimité

7. TARIFICATION COMMUNALE – ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES SCOLAIRES)

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs des accueils de loisirs (vacances scolaires) de 1%, soit :

JOURNEE

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2017/2018 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	5,70 €	3,00 €	5,75 €	3,03 €
B	De 363,16€ à 556,84€	6,45 €	3,46 €	6,52 €	3,50 €
C	De 556,85€ à 740€	8,89 €	5,01 €	8,98 €	5,06 €
D	De 740,01€ à 929,48€	11,26 €	6,47 €	11,37 €	6,54 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	13,12 €	7,64 €	13,25 €	7,71 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	15,13 €	8,91 €	15,28 €	9,00 €
G	De 1294,75€ à plus	16,10 €	9,52 €	16,26 €	9,62 €
Hors commune		22,62 €	17,78 €	22,85 €	17,95 €

DEMI-JOURNEE

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2017/2018 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	3,81 €	2,39 €	3,85 €	2,42 €
B	De 363,16€ à 556,84€	4,43 €	2,81 €	4,48 €	2,84 €
C	De 556,85€ à 740€	5,97 €	3,75 €	6,03 €	3,78 €
D	De 740,01€ à 929,48€	7,40 €	4,66 €	7,48 €	4,70 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	8,53 €	5,35 €	8,62 €	5,41 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	9,64 €	6,06 €	9,73 €	6,12 €
G	De 1294,75€ à plus	10,25 €	6,43 €	10,35 €	6,50 €
Hors commune		15,08 €	10,23 €	15,23 €	10,33 €

Pour les enfants du personnel communal, le tarif de la tranche B est appliqué.

Le tarif maximum sera appliqué aux enfants domiciliés hors commune.

Unanimité

8. TARIFICATION COMMUNALE – ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs des accueils de loisirs (mercredis) de 1%, soit :

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
A	De 0€ à 363,15 €	1,89 €	1,91 €
B	De 363,16€ à 556,84€	2,02 €	2,04 €
C	De 556,85€ à 740€	2,98 €	3,01 €
D	De 740,01€ à 929,48€	3,86 €	3,90 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	4,66 €	4,71 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	5,54 €	5,60 €
G	De 1294,75€ à plus	5,90 €	5,96 €
Hors commune		10,22 €	10,32 €

Pour les enfants du personnel communal, le tarif de la tranche B est appliqué.

Le tarif maximum sera appliqué aux enfants domiciliés hors commune.

Unanimité

9. TARIFICATION COMMUNALE – ACCUEILS PRE ET POST-SCOLAIRE

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs pré et post-scolaires de 1%, soit :

	Tarifs 2016/2017		Tarifs 2017/2018	
		PAI		PAI
Accueils pré-scolaires	0,96€		0,97 €	
Accueils post-scolaires	2,84€	1,83€	2,87 €	1,85 €
Accueils post-études	0,96€		0,97 €	

Pour les enfants du personnel communal, les tarifs appliqués sont calculés pour la moitié des tarifs initiaux

Unanimité

10. CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURE DE RESPONSABILISATION ENTRE LE COLLEGE SIMONE VEIL ET LA COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES

Le Conseil municipal approuve la convention à compter du 4 septembre 2017 entre le collège Simone Veil et la commune de Mandres-les-Roses.

Unanimité

IV - URBANISME**11. TERRAIN COMMUNAL SITE DE LA FOSSE PAROT – AUTORISATION DE SIGNER LA PROMESSE DE VENTE DU TERRAIN POUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT ET SOLLICITATION DU GRAND PARIS SUD EST AVENIR POUR LANCER UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Signer la promesse de vente de la parcelle cadastrée section AH numéro 77p ainsi que tout document s'y rapportant au profit de la société AXAGIMO pour la réalisation d'un lotissement comportant 24 lots à bâtir au prix de 2 200 000€. La réalisation de cette promesse de vente ne sera conditionnée à aucune condition suspensive de prêt et de pré-commercialisation des lots.
- Solliciter le Grand Paris Sud Est Avenir afin qu'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme soit engagée.

Pour : 19
5 abstentions : Nathalie
GUESDON et son pouvoir,
Stéphane DEYSINE, Carole
GUILLEMINOT, Eric
FERNANDEZ

Point ajouté sur table en début du conseil

12. ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE 2017-2018

Le Conseil municipal décide de modifier l'organisation de la semaine scolaire sous réserve de l'autorisation de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, agissant par délégation du Recteur d'Académie.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 30 juin 2017 à 20h45.

Mandres-les-Roses, le 3 juillet 2017

La Secrétaire de séance,

Edith HENRY

Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT

